

28 septembre 2017

Vaccination – L'Ordre des médecins se félicite de l'extension prochaine de l'obligation vaccinale à onze vaccins à titre temporaire

L'Ordre des médecins salue les récentes déclarations de la ministre des Solidarités et de la Santé, qui sont venues confirmer l'extension à onze vaccins de l'obligation vaccinale à partir du 1^{er} janvier 2018.

L'Ordre a régulièrement rappelé l'importance d'avoir une gouvernance claire de la part des pouvoirs publics pour faire face au défi qu'est la défiance vis-à-vis de la vaccination. Il soutient donc les mesures annoncées par Madame Agnès Buzyn.

L'Ordre est notamment satisfait de l'introduction d'une clause d'exigibilité, selon laquelle un enfant non vacciné ne saurait entrer en collectivité. Il s'agit d'une demande exprimée dès janvier 2015 par l'Ordre des médecins et l'Académie de médecine, dans une déclaration commune.

L'Ordre accueille également favorablement la décision de refuser le principe d'une clause d'exemption face à l'obligation vaccinale. L'Ordre s'était publiquement opposé au principe de clause d'exemption. Une telle clause aurait en effet été à même d'affaiblir considérablement la portée de cette décision importante en termes de santé publique.

www.conseil-national.medecin.fr

 [@ordre_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Contact presse

Charles Van den Boogaerde
06 30 10 85 57